



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, le mardi 14 janvier 2020 à 19 h, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza), Karine Bélisle et Andrée Rancourt ainsi que MM. les conseillers, Denis Brabant, Robert Lambertz et Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Denis Charette, maire de la ville centrale, soit la Ville de Rivière-Rouge.

Est absente au cours de la présente séance, Mme la conseillère Carole Panneton.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

**NOTE :** Conformément à l'article 7 du décret numéro 1072-2005 créant l'Agglomération de Rivière-Rouge, le représentant de la municipalité reconstituée a une voix et l'ensemble des représentants de la municipalité centrale a un nombre de voix égal au quotient que l'on obtient en divisant la population de cette dernière par celle de la municipalité reconstituée. Chaque représentant de la municipalité centrale a un nombre de voix égal au quotient que l'on obtient en divisant le nombre de voix attribué à la représentation de la municipalité centrale par le nombre de représentants de celle-ci.

Selon le décret de population publié dans la Gazette officielle du Québec le 26 décembre 2019 (numéro 1214-2019), la population de Rivière-Rouge est de 4 430 et celle de La Macaza est de 1 087.

Par conséquent, pour l'année 2020, le représentant de la Municipalité de La Macaza a 1,00 voix et chaque représentant de la Ville de Rivière-Rouge a 0,58 voix.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

#### **A OUVERTURE**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 décembre 2019
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2019

#### **Période de questions du public**

#### **B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

#### **C AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

#### **D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

#### **E GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2019
2. Dépôt d'une déclaration d'intérêts pécuniaires d'un membre du conseil

001/14-01-2020-A



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

### F SÉCURITÉ PUBLIQUE

Entente avec la Municipalité de L'Ascension – Protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services pour le secteur du lac McCaskill

### G TRAVAUX PUBLICS

### H LOISIRS ET CULTURE

### I DIVERS

Période de questions du public

### J LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

### ADOPTÉE

002/14-01-2020-A

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 décembre 2019 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération du 3 décembre 2019 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

### ADOPTÉE

003/14-01-2020-A

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 3 décembre 2019 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

### ADOPTÉE

004/14-01-2020-A

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2019

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2019 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Robert Lambert  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération du 5 décembre 2019 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

### GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

005/14-01-2020-A

#### ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois de décembre 2019, totalisant 10 746,07 \$, soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro A-34 de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro A-34 de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

**ADOPTÉE**

#### DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN MEMBRE DU CONSEIL

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, Mme la conseillère Karine Bélisle a déposé une déclaration de ses intérêts pécuniaires.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

006/14-01-2020-A

#### ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION – PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICES POUR LE SECTEUR DU LAC MCCASKILL

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'entente à intervenir entre l'Agglomération de Rivière-Rouge et la Municipalité de L'Ascension portant sur la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services pour le secteur du lac McCaskill à l'Ascension, le tout tel que présenté au conseil.

Que le maire et la directrice générale de la ville centrale, M. Denis Charrette et Mme Louise Chartrand, soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**

### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

### LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur proposition du président d'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée.  
Il est 19 h 04.

\_\_\_\_\_  
Denis Charette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Lucie Bourque  
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge (ville centrale), atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Denis Charette  
Maire